

Une fausse joie par FRANCE ABONNEMENTS

L'objet du mél reçu de **FRANCE ABONNEMENTS**, enseigne exploitée par **ADL PARTNER**, indique : « Le virement sera effectué sous 48 heures, Madame **UNTEL**. »

Cette accroche vous incite à ouvrir votre message. Une formulation « 50 000 € payés par virement sous 48 heures » apparaît.

Puis, un nouveau paragraphe vient apporter des précisions : « Nous annoncerons si vous détenez et validez à temps le numéro gagnant : le virement va être effectué au profit de Madame Marie **UNTEL** dont le compte bancaire sera crédité de 50 000 € sous 48 heures. »

L'affirmation de gain concerne donc le seul gagnant du « Grand tirage des 50 000 € n°93-04 » clos le 20 décembre 2017.

Mais, entre-temps, pour valider votre participation, vous avez répondu par oui ou par non à six questions portant sur des thèmes divers comme : les solutions d'épargne, l'essai d'un véhicule, la réduction des factures de votre logement, les difficultés d'audition, une vente immobilière. Autrement dit, répondre par « oui » à ces propositions vous garantit d'être sollicité par de nombreux professionnels.

Vos projets valent de l'or et **FRANCE ABONNEMENTS** sait exploiter ce filon : elle ne manquera pas de commercialiser ces données sur le vaste marché du marketing direct.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00031

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)